



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Les inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite

Éléments de cadrage

Frédérique Nortier-Ribordy
Secrétariat général du COR

La loi du 20 janvier 2014

- L'égalité entre les femmes et les hommes est mentionnée à deux reprises parmi les objectifs et principes du système de retraite :
 - « Les assurés bénéficient d'un traitement équitable au regard de la durée de la retraite comme du montant de leur pension, quel que soit leur sexe [...] »
 - « La Nation assigne également au système de retraite par répartition un objectif de solidarité entre les générations et au sein de chaque génération, notamment par l'égalité entre les femmes et les hommes [...] »

La loi du 20 janvier 2014

- Suivi spécifique de la situation comparée des femmes et des hommes :
 - Pour le COR : mission « de suivre l'évolution des écarts et inégalités de pensions des femmes et des hommes et d'analyser les phénomènes pénalisant les retraites des femmes, dont les inégalités professionnelles, le travail à temps partiel et l'impact d'une plus grande prise en charge de l'éducation des enfants. »
 - Pour le Comité de suivi des retraites, l'avis annuel doit « analys[er] la situation comparée des femmes et des hommes au regard de l'assurance vieillesse, en tenant compte des différences de montants de pension, de la durée d'assurance respective et de l'impact des avantages familiaux de vieillesse sur les écarts de pensions »

Plan de l'intervention

- La prise en compte des femmes dans la législation retraite
- Les retraites des femmes et des hommes : un état des lieux en 2016
- Comment s'expliquent les écarts de pension de droit direct entre les femmes et les hommes
- Mise en perspective des évolutions de pensions et de durée de retraite
- Bilan sur cycle de vie

La prise en compte des femmes dans la législation retraite

La prise en compte des femmes dans la législation retraite

- **Les droits propres : conditions de liquidation, règles de calcul des pensions et revalorisations → une prise en compte non explicite qui vient diminuer ou accentuer les écarts de pension entre les femmes et les hommes**
 - **Des dispositifs plus spécifiquement destinés aux femmes :** possibilités de départs anticipés (supprimées en 2010), statut de conjoint collaborateur, conversion de droits liés à la réversion en droits propres
 - **Des dispositifs généraux :** conditions de durée d'assurance (progressivement supprimées ou assouplies), calcul des pensions sur les meilleures années (10 puis 25) et non plus les dernières, assouplissement des conditions de validation d'un trimestre, possibilité de surcotation pour les temps partiels

La prise en compte des femmes dans la législation retraite

- **Les droits propres : les dispositifs de solidarité**
 - **Des dispositifs spécifiques pour les femmes (liés aux enfants) :** majorations de durée d'assurance (remises en cause sous l'effet du droit européen), allocation vieillesse des parents au foyer (progressivement étendue aux hommes), amélioration de la prise en compte de la maternité.
 - **Des dispositifs généraux :** majorations de pension pour 3 enfants et plus, validation gratuite des périodes d'inactivité, minima de pensions

- **Les droits dérivés : pension de réversion sous condition de ressources ou non**
 - Assouplissement des conditions d'âge, de cumul avec un droit propre
 - Augmentation du taux de réversion dans le RG (54% en 1995)
 - Majoration de 11% de la pension de réversion pour les plus de 65 ans dont la retraite totale n'exède pas 800 euros par mois (2009)

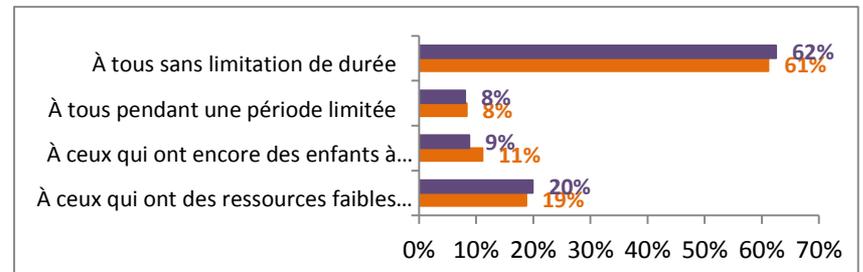
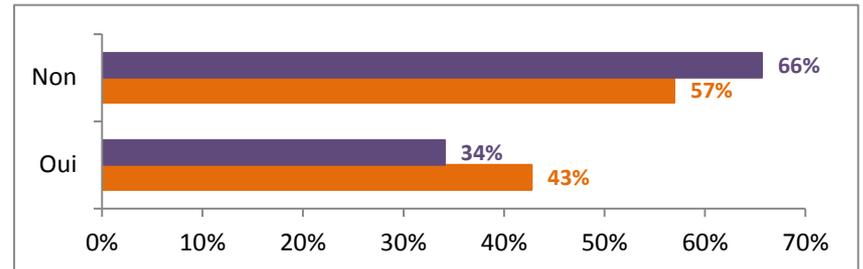
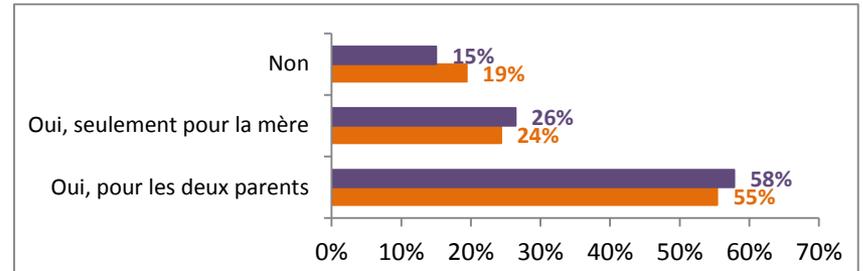
L'opinion des femmes sur les dispositifs de solidarité

Pensez-vous que le fait d'avoir élevé des enfants doit conduire à des avantages au moment de la retraite ?

Pensez-vous que certains des avantages liés au fait d'avoir élevé des enfants doivent être réservés aux parents de famille nombreuse (au moins 3 enfants) ?

Lors du décès d'une personne, son conjoint peut bénéficier d'une pension de réversion, c'est-à-dire d'une partie de la pension du conjoint décédé. Selon vous, l'objectif principal de cette pension est d'apporter une aide...

Femmes Hommes



Source : Baromètre DREES, 2017

Les retraites des femmes et des hommes : un état des lieux en 2016

Les retraites des hommes et des femmes en 2016

Montants nets mensuels moyens de pension et effectifs de retraités (2016)

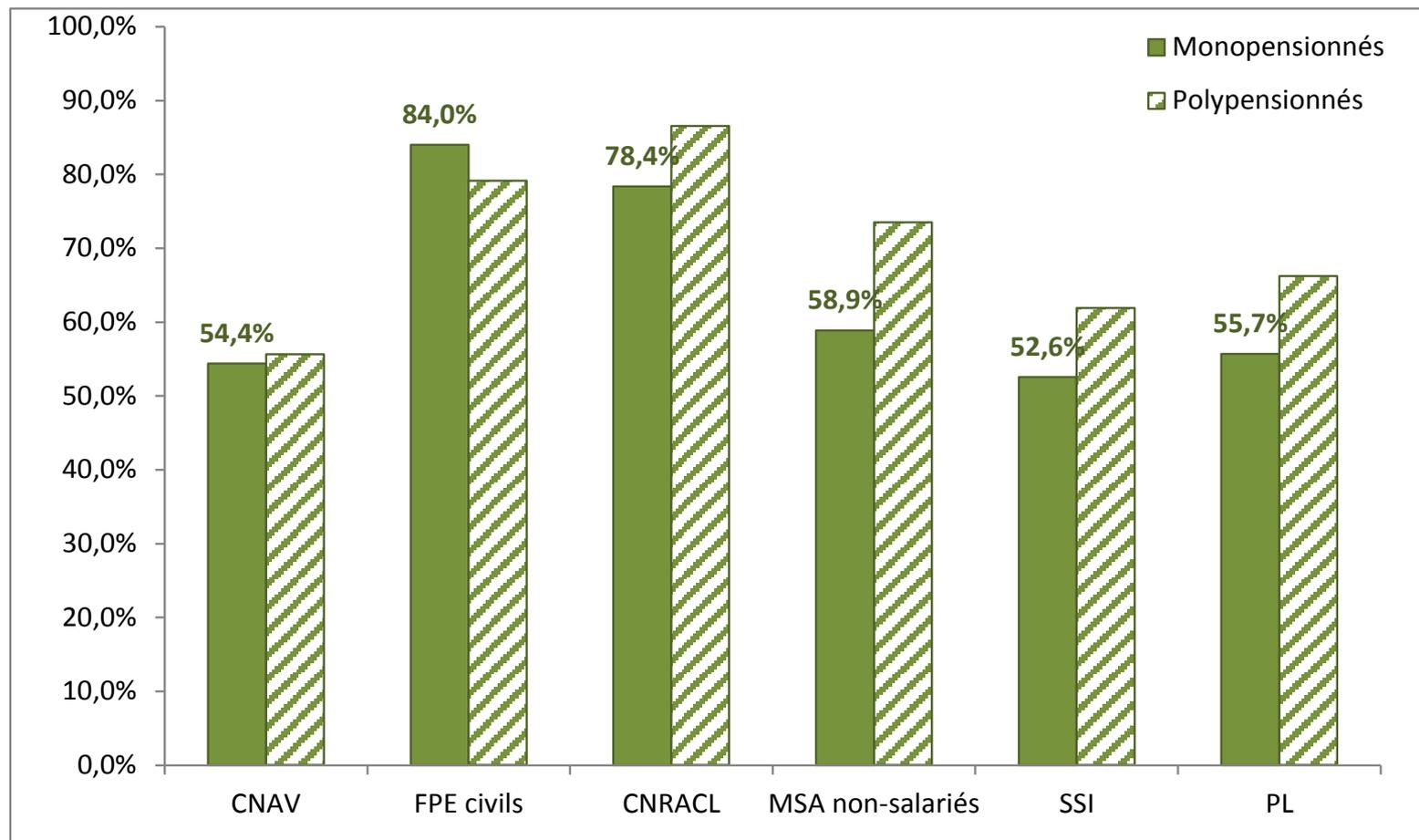
Pension de droit direct	Femmes 1 005 €	Hommes 1 627 €	Ratio F/H 61,8 %
<i>Effectifs de droit direct</i>	8 332 (51,9 %)	7 720	16 051
Pension de réversion	Femmes 666 €	Hommes 324 €	Ratio F/H 205,5 %
<i>Effectifs de droit dérivé</i>	3 892 (87,7 %)	545	4 436
Pension totale (droit direct et réversion)	Femmes 1 251 €	Hommes 1 647 €	Ratio F/H 76 %
<i>Effectifs de retraités</i>	9 372 (54,7 %)	7 767	17 139

Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année N, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources : EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

Les écarts de pension selon les régimes

Ratio de pensions de droits directs F / H selon le régime d'affiliation

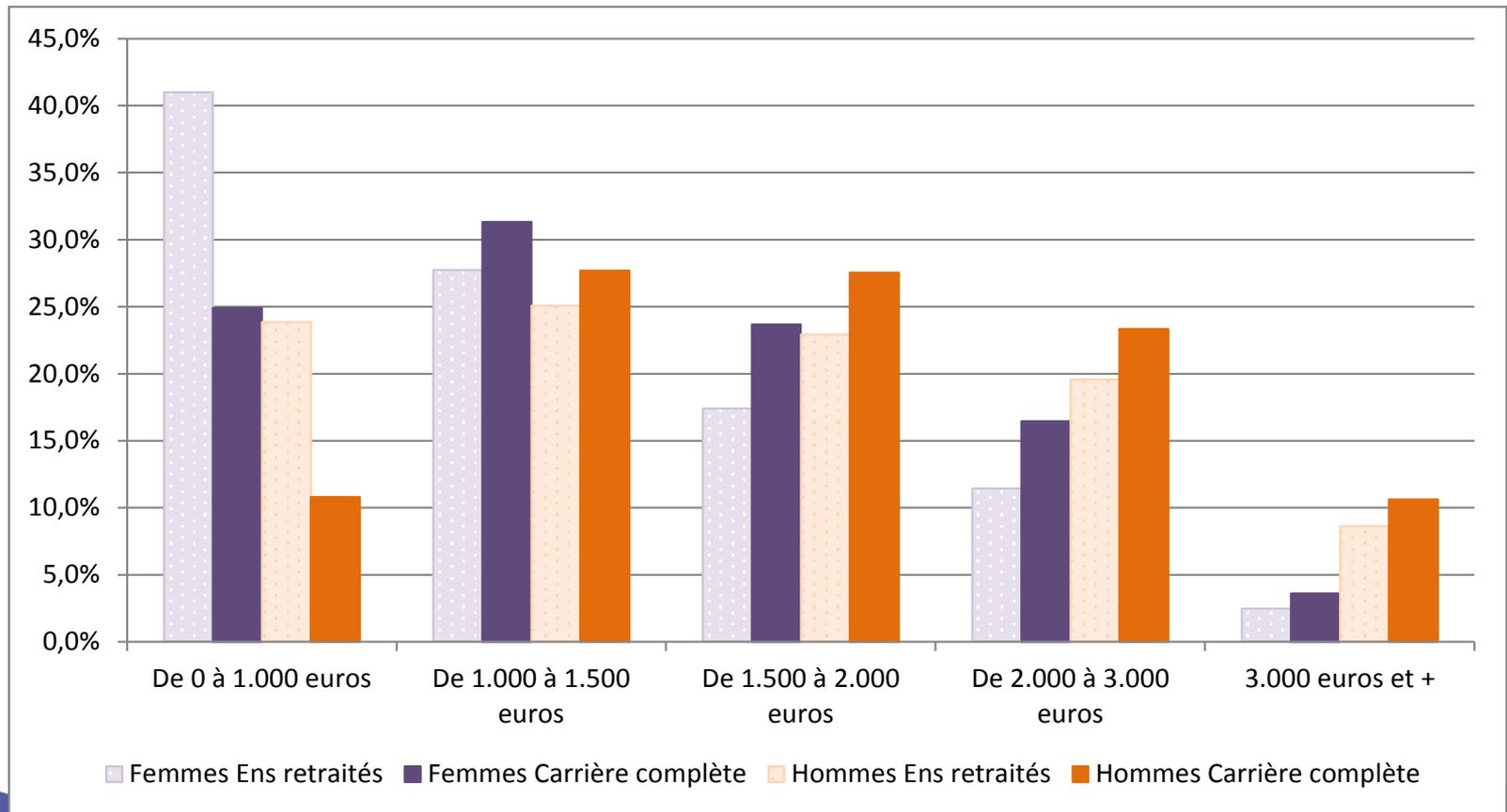


Champ : retraités ayant perçu un droit direct (y compris majoration pour enfants) au cours de l'année 2016, résidant en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2016.

Sources : EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES.

Les retraites des femmes sont plus dispersées que celles des hommes

Distribution de la pension mensuelle nette totale des retraités de droit direct d'un régime de base, fin 2016

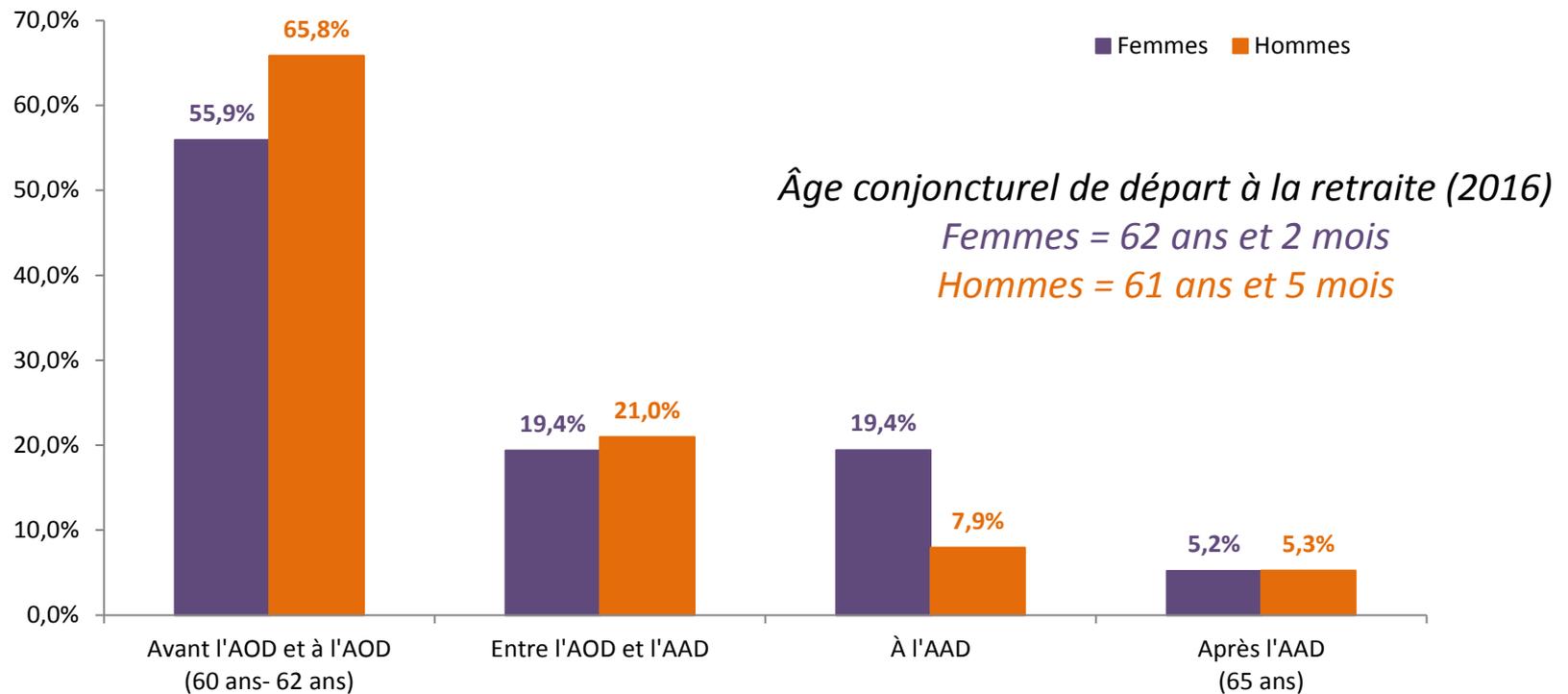


Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct dans au moins un régime de base, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2016."

Source : DRESS, EIR 2016.

Les femmes partent plus tard que les hommes à la retraite

Répartition des âges de départ à la retraite



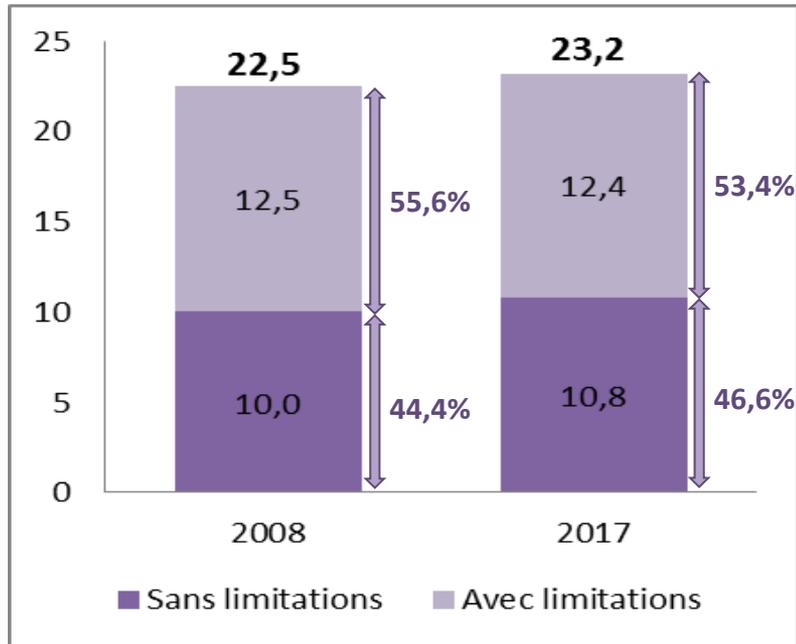
Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année N, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Source : DREES, EIR2016.

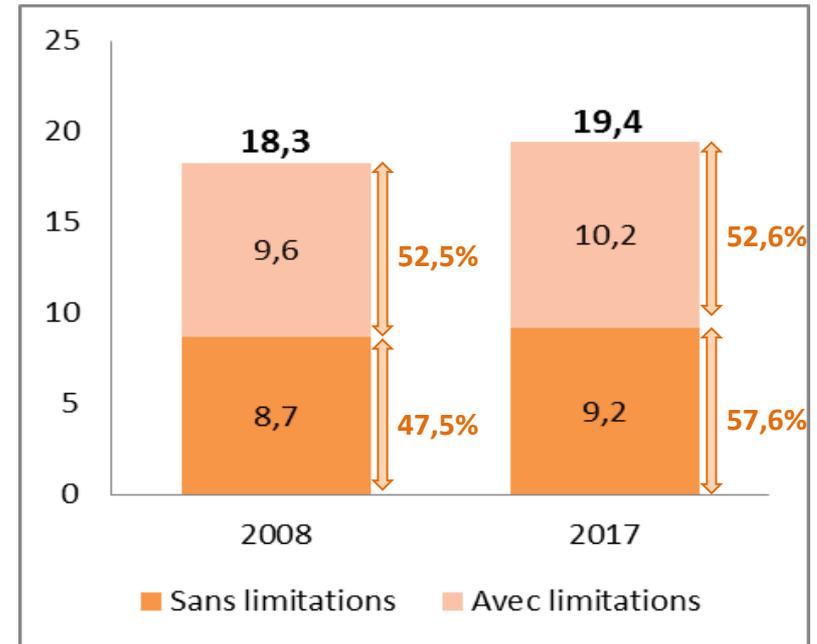
L'espérance de vie des femmes est plus élevée

Durée de vie sans et avec limitations d'activité après 65 ans

Femmes



Hommes



Source : calculs DREES à partir des données de l'enquête SILC réalisée par l'INSEE pour la mesure des incapacités.

Comment s'expliquent les écarts de pension entre les femmes et les hommes ?

Les revenus salariaux et les pensions des hommes et des femmes en 2016

Revenus salariaux et montants nets de pension en 2016

Pension de droit direct	Femmes 1 005 €	Hommes 1 627 €	Ratio F/H 61,8 %
Revenus salariaux (mensualisés)	Femmes 1 495 €	Hommes 1 952 €	Ratio F/H 76,6 %



Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année N, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année (pensions) et France, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers employeurs (revenus salariaux).

Sources : EACR, EIR, modèle ANCETRE de la DREES et Insee, Panel tous salariés.

Comment s'expliquent les écarts de pension entre les femmes et les hommes ?

- ① Un effet de structure de la population des retraités lié à la plus faible mortalité des femmes
- ② Des effets socio-économiques : moindre présence des femmes sur le marché du travail, nombre d'enfants, revenus professionnels
- ③ Les dispositifs de solidarité réduisent les écarts de pension entre les femmes et les hommes

Comment s'expliquent les écarts de pension entre les femmes et les hommes ?

- ① ... Les femmes ont une durée de retraite supérieure à celle des hommes ... et les écarts de pension étaient plus importants pour les anciennes générations

Montants mensuels moyens de pension de droit direct selon l'âge, fin 2016

Tranches d'âge	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85-89 ans	90 ans et +
Génération	1951-1947	1948-1944	1943-1939	1938-1934	1933-1929	1929 et avant
Hommes	1 807	1 820	1 696	1 610	1 617	1 553
Femmes	1 208	1 130	988	870	820	798
Ratio de pension F / H	66,9%	62,1%	58,3%	54,1%	50,7%	51,4%
Part des femmes	50,6%	50,2%	51,3%	54,3%	59,7%	65,1%

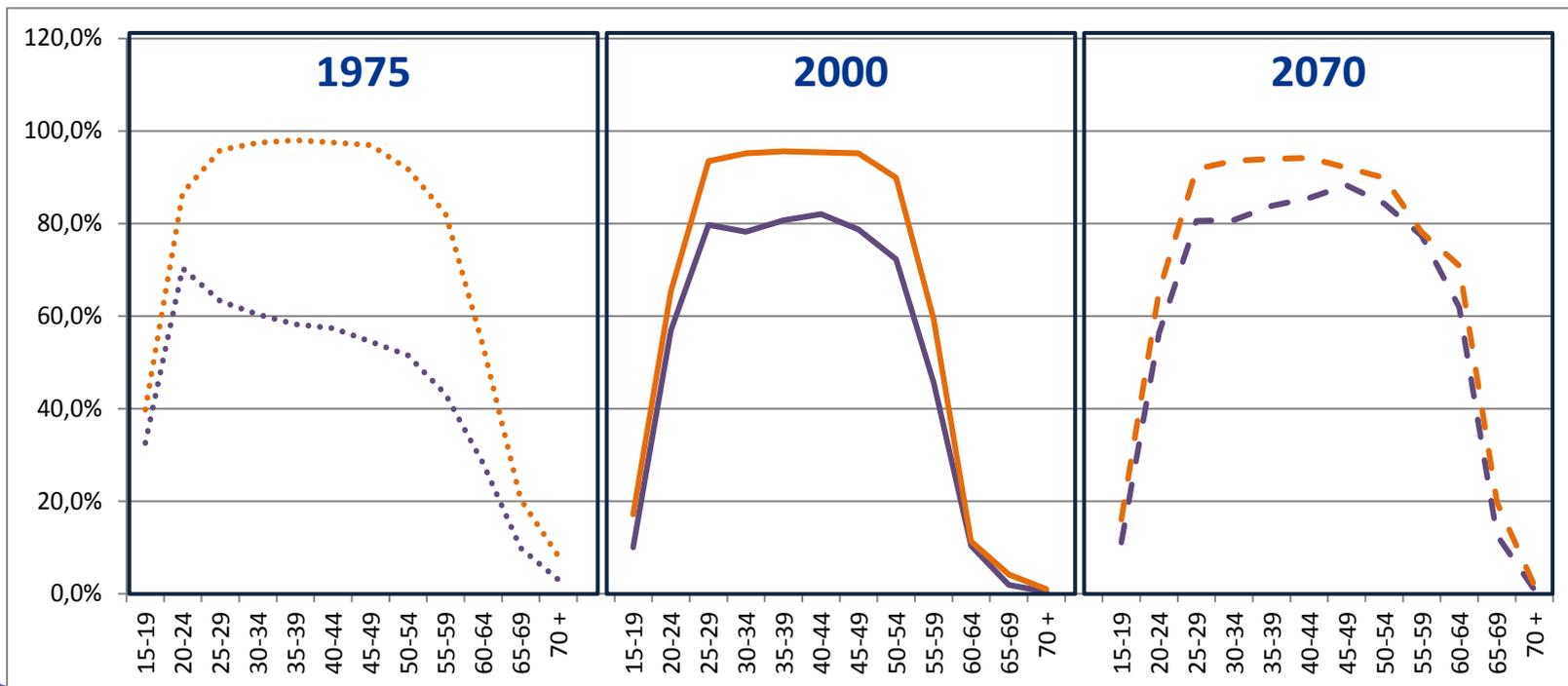
Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année N, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Source : DREES, EIR2016.

Comment s'expliquent les écarts de pension entre les femmes et les hommes ?

2 Les femmes sont moins souvent en activité que les hommes ...

Taux d'activité par tranche d'âge quinquennal des femmes et des hommes

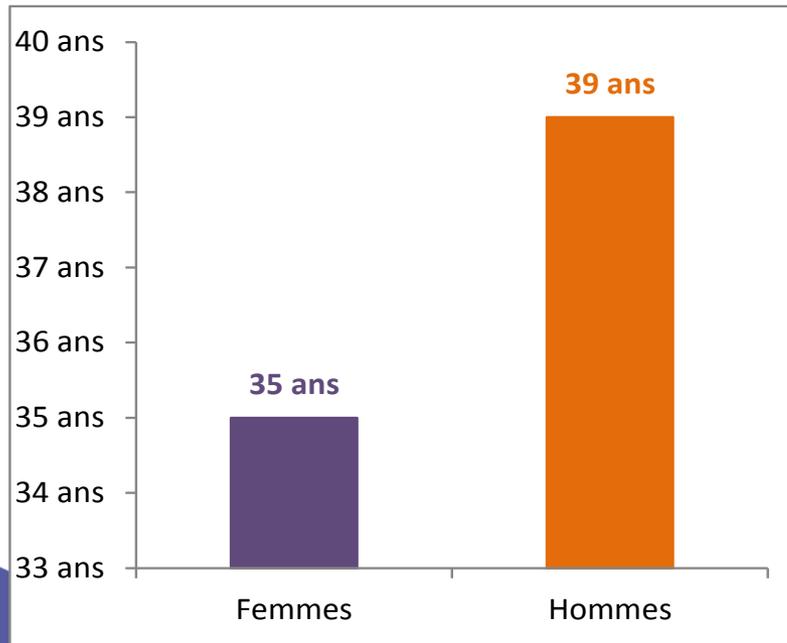


Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes de 15 ans et plus.
Source : INSEE, enquêtes Emploi (calculs INSEE).

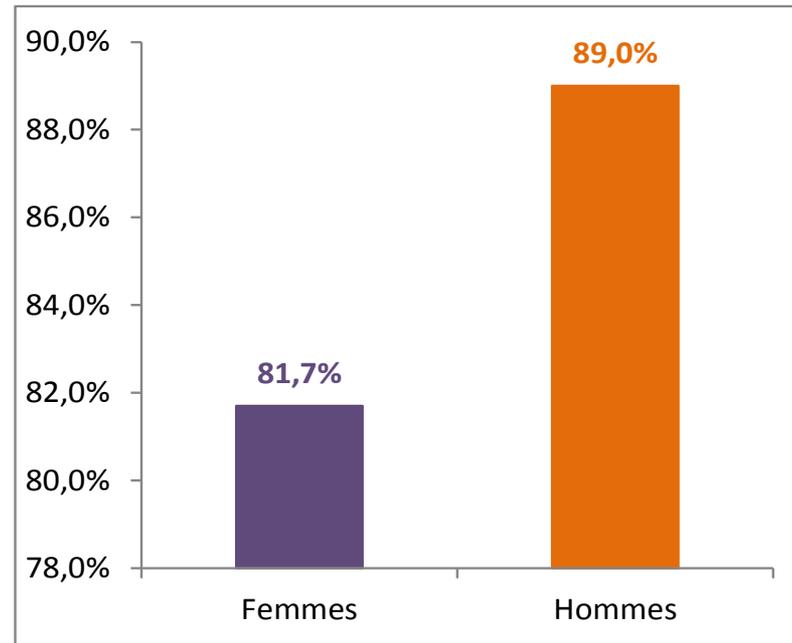
Comment s'expliquent les écarts de pension entre les femmes et les hommes ?

- ② Les femmes sont moins souvent en activité que les hommes ... et ont par conséquent une moindre durée d'assurance et un coefficient de proratisation moins élevé

Durée d'assurance validée



Coefficient de proratisation

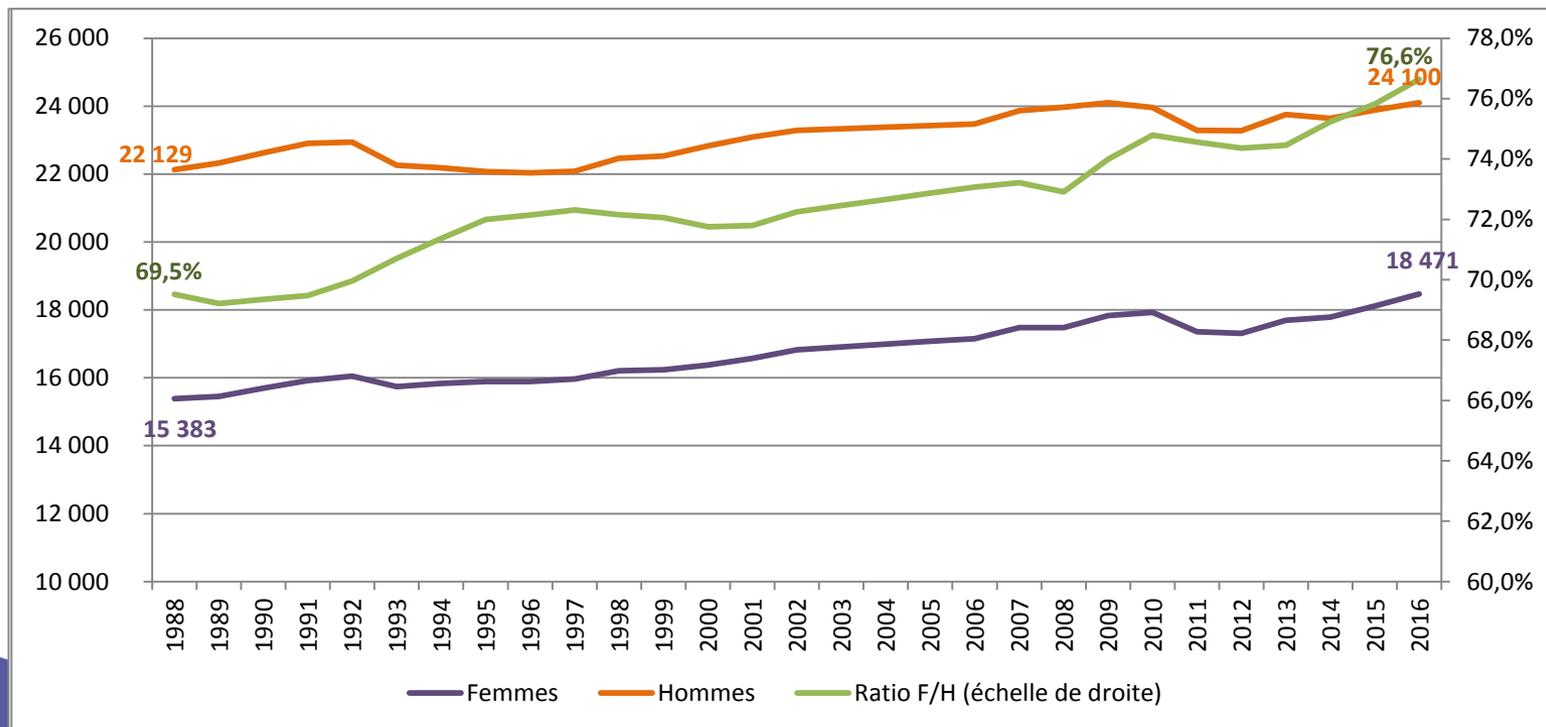


Champ : retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année N, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.
Source : DREES, EIR2016.

Comment s'expliquent les écarts de pension entre les femmes et les hommes ?

- 2 Leurs revenus salariaux sont moins élevés car leurs salaires horaires sont plus faibles, elles sont plus souvent à temps partiel et elles travaillent moins de jours dans l'année

Revenu salarial des femmes et des hommes (euros 2018)



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France à partir de 2002, ensemble des salariés.
Source : Insee, Panel tous salariés.

Comment s'expliquent les écarts de pension entre les femmes et les hommes ?

- 2 Et les écarts de pension des mères de trois enfants et plus sont encore plus importants (moins d'activité)

Montants mensuels de pension et ratio de pension entre femmes et hommes, fin 2016

En euros 2016	Femmes	Hommes	Ratio Femmes/Hommes
Pension de droit direct ensemble des retraités	1 075	1 742	61,7%
Pension de droit direct des parents de moins de trois enfants et des retraités sans enfants	1 182	1 753	67,4%
Pension de droit direct des parents de trois enfants ou plus	908	1 726	52,6%

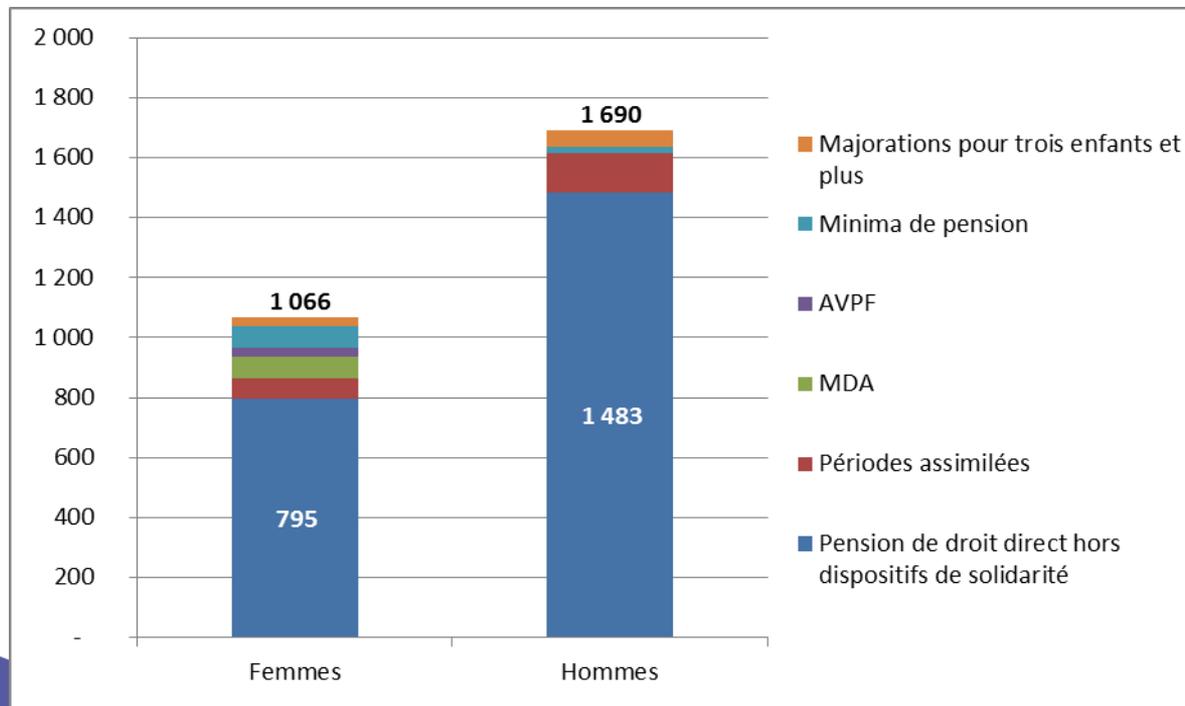
Source : DREES, EIR 2016.

Comment s'expliquent les écarts de pension entre les femmes et les hommes ?

③ Les dispositifs de solidarité réduisent les écarts de pension de droit direct entre les femmes et les hommes...

Montants mensuels de pension et ratio de pension entre femmes et hommes (hors départs anticipés), fin 2016

Ratio de pension femmes / hommes

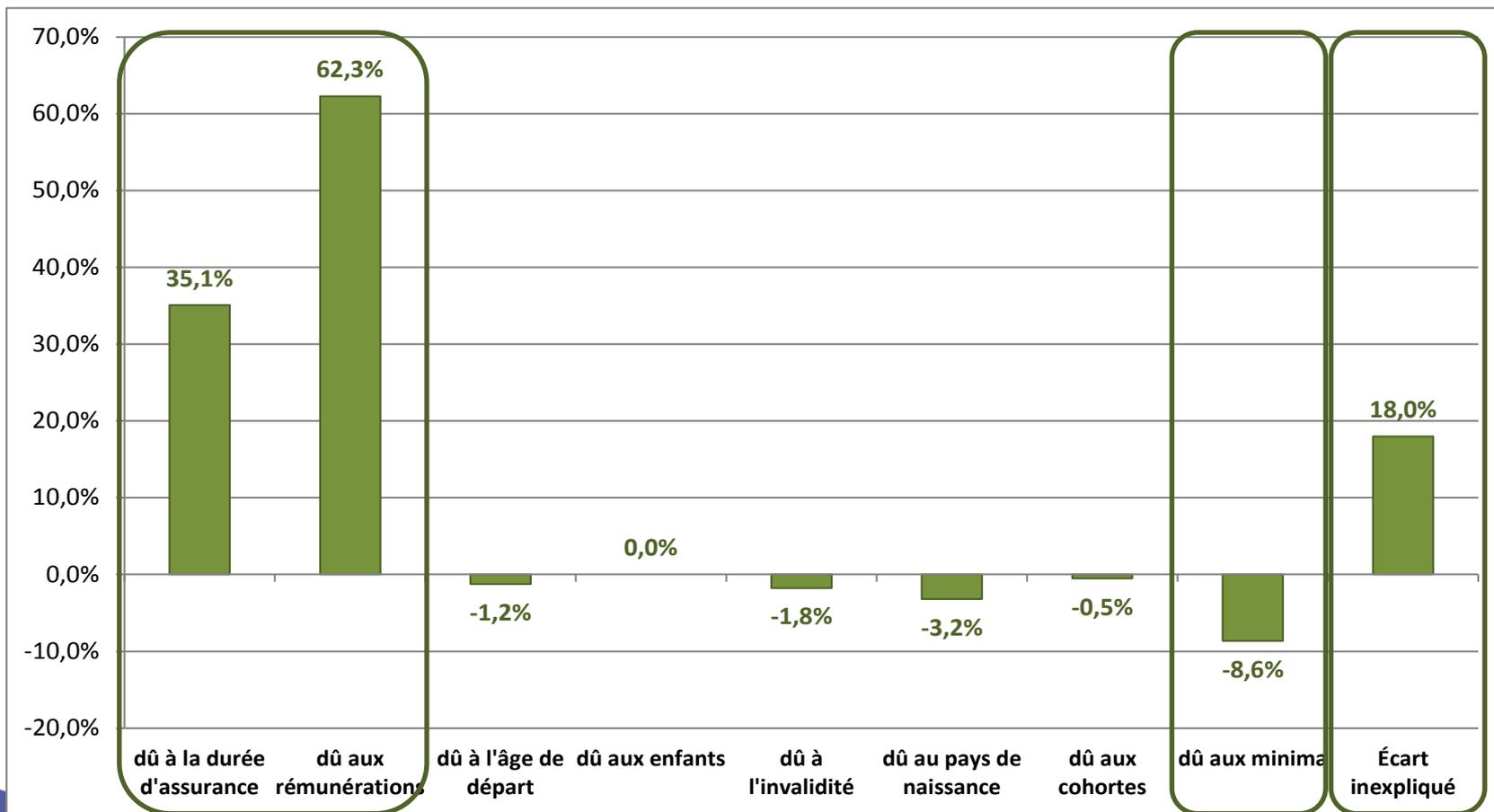


Pension de droit direct	63,1%
Pension de droit direct hors majorations familiales	63,4%
Pension de droit direct hors majorations familiales et minima	59,8%
Pension de droit direct hors dispositifs de solidarité	53,6%

Source : DREES, EIR 2016.

Comment s'expliquent les écarts de pension entre les femmes et les hommes ?

Décomposition des écarts de retraite entre les femmes et les hommes (2012)

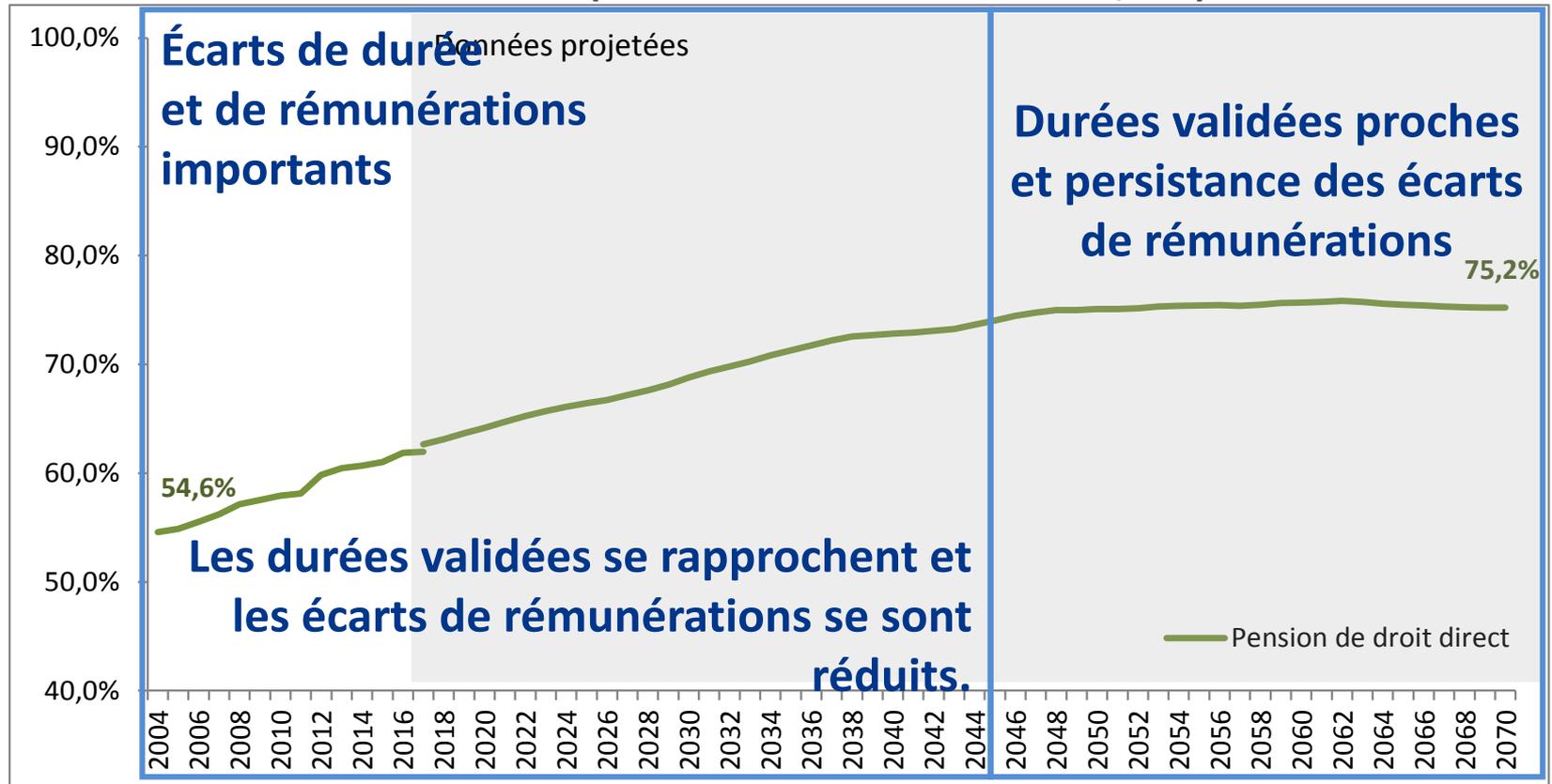


Source : Calculs SG-COR à partir de Meurs D., Bonnet, C et Rappoport B. (2015), DREES, EIR2012

Mise en perspective des évolutions de pensions et de durée de retraite

Évolution passée et projetée de l'écart de pension entre les hommes et les femmes

Montant brut moyen des pensions de droit direct des femmes rapporté à celui des hommes (illustration sur le scénario 1,3 %)

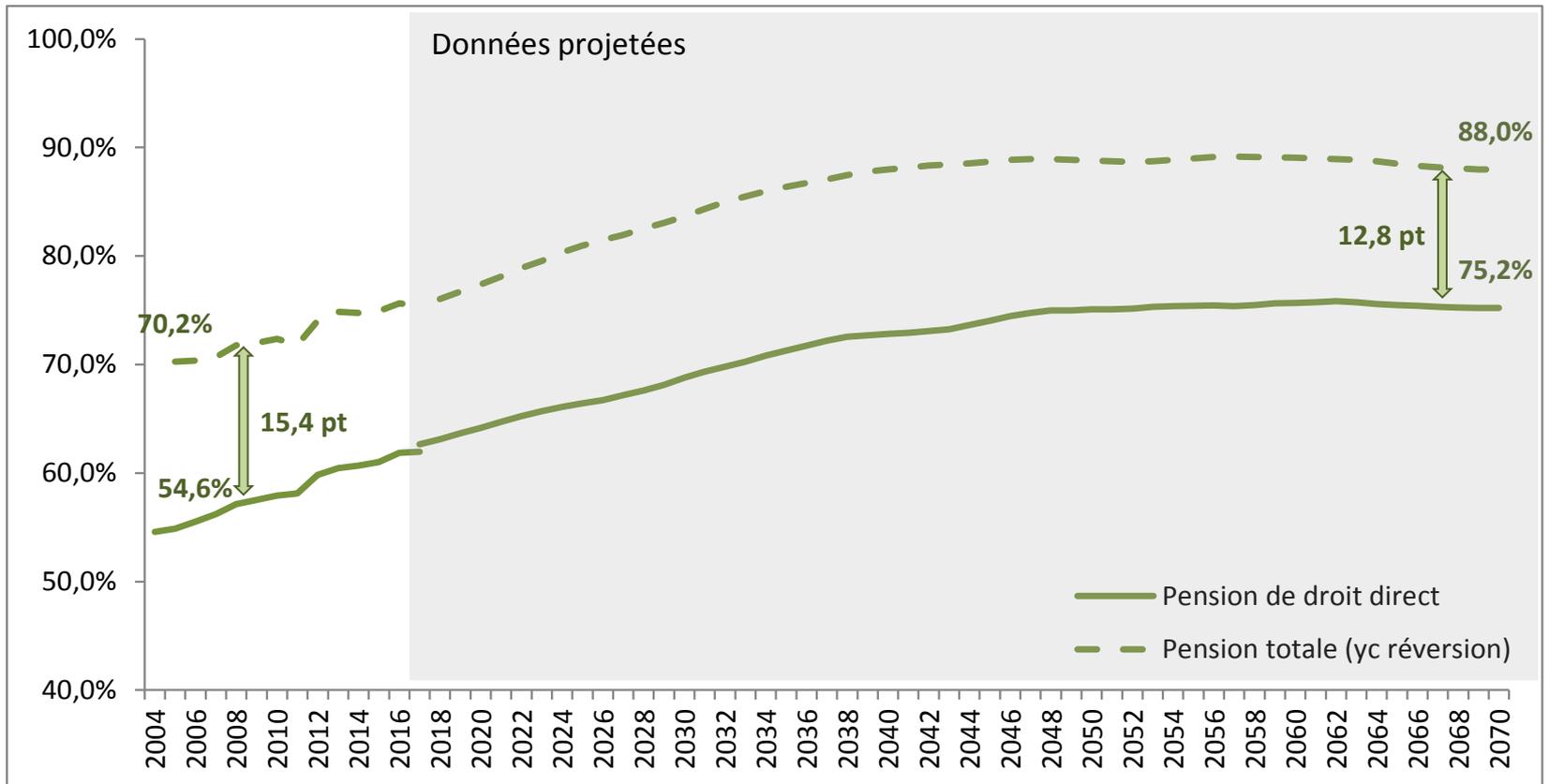


Champ : retraités percevant un droit direct résidant en France ou à l'étranger.

Sources : pour les années 2005 à 2017, DREES, modèle ANCETRE, EIR 2016 ; pour les années 2018 à 2070 : INSEE, modèle DESTINIE, projections COR.

Évolution passée et projetée de l'écart de pension entre les hommes et les femmes

Montant brut moyen des pensions totales (droit direct + droit dérivé) des femmes rapporté à celui des hommes (illustration sur le scénario 1,3 %)

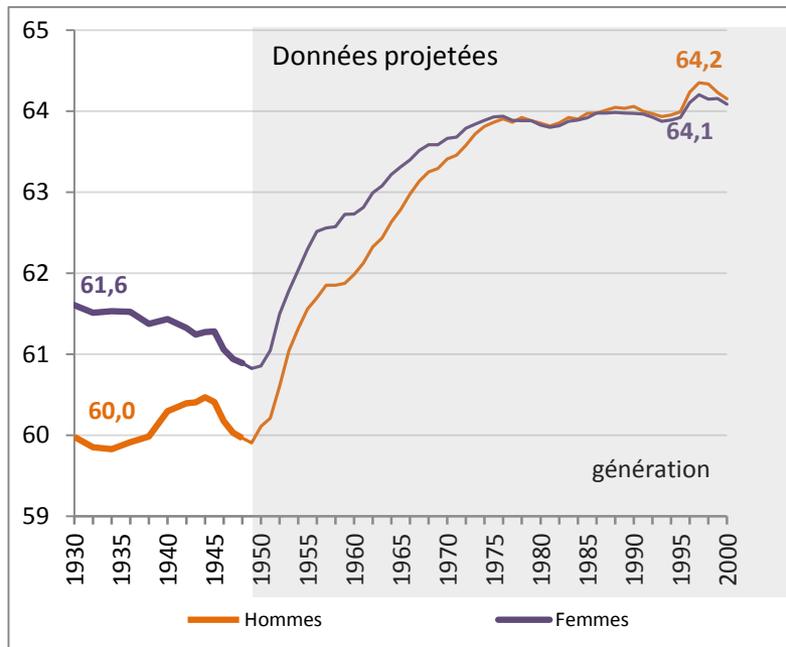


Champ : retraités percevant un droit direct résidant en France ou à l'étranger.

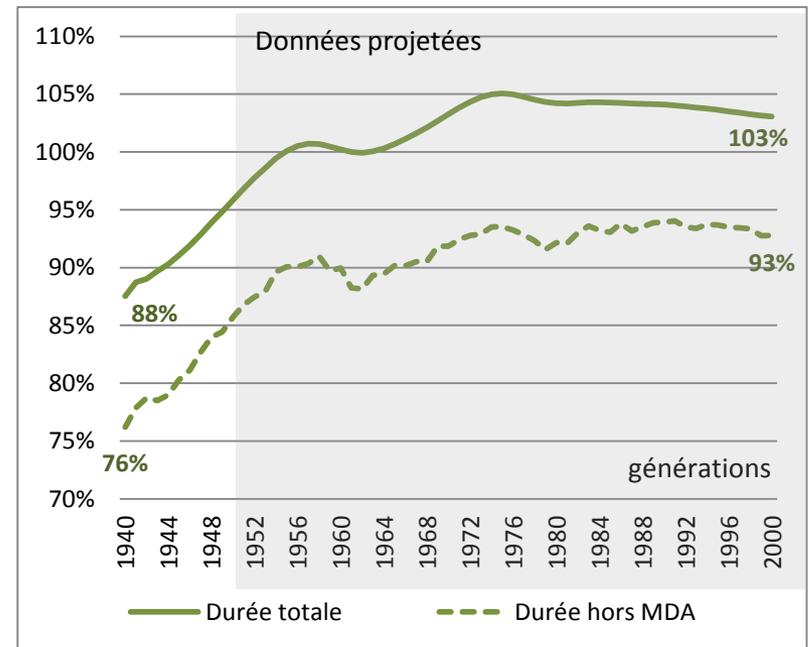
Sources : pour les années 2005 à 2017, DREES, modèle ANCETRE, EIR 2016 ; pour les années 2018 à 2070 : INSEE, modèle DESTINIE, projections COR.

Les âges de départ à la retraite seront très proches entre les femmes et les hommes

Âge de départ à la retraite



Durée d'assurance validée, y compris MDA (ratio F/H)

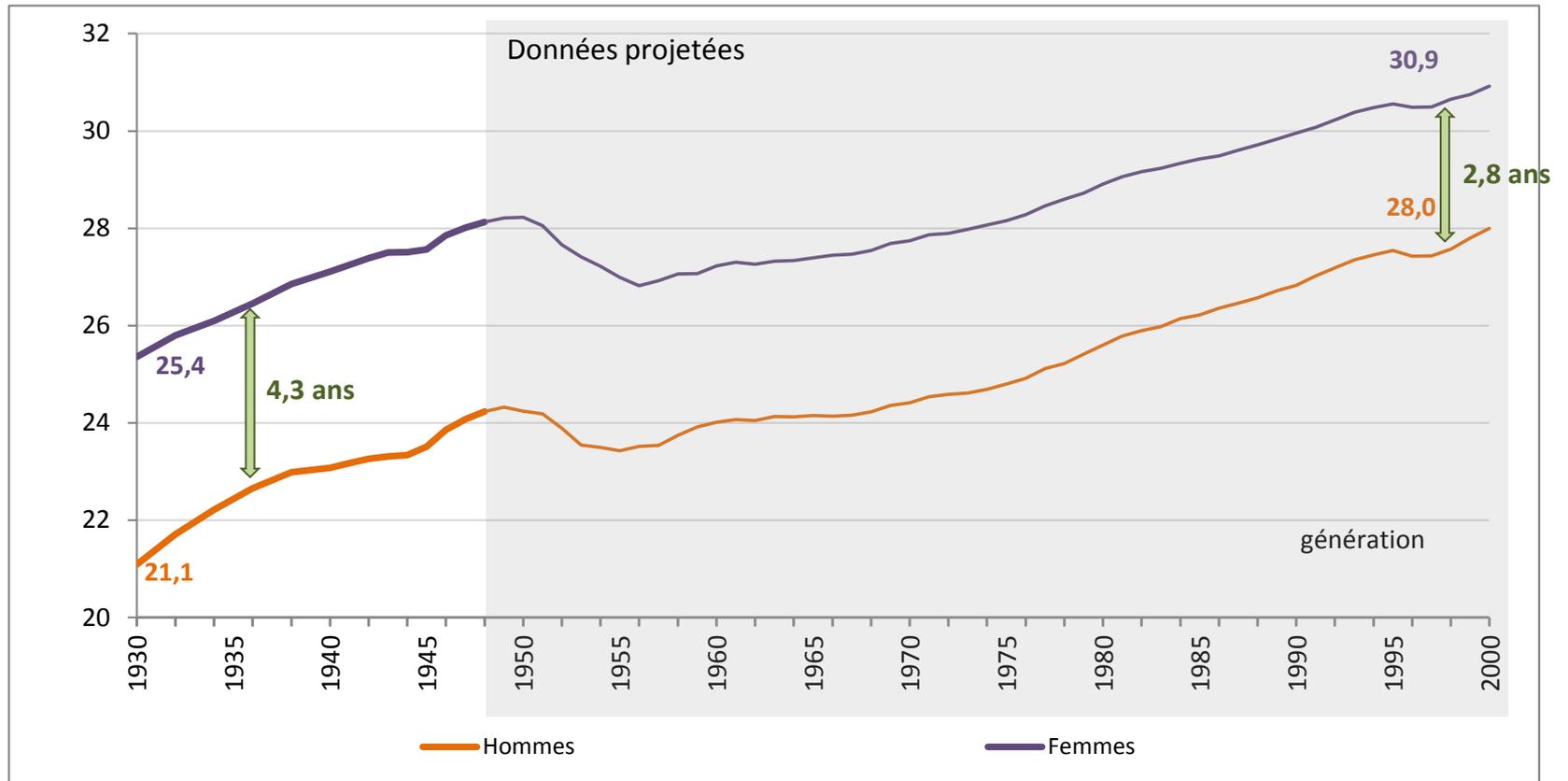


Champ : pour le graphique de gauche ; retraités de droit direct, tous régimes confondus, résidant en France et pour le graphique de droite ; retraités de la CNAV (courbe en trait plein) ; retraités résidant en France ou à l'étranger, vivant au 31 décembre 2016, pondérés pour être représentatifs de des retraités de la génération en vie à l'âge de 66 ans (courbe en pointillés).

Sources : DREES, modèle ANCETRE ; CNAV ; projections du COR – juin 2019

La durée de retraite des femmes continuera à être supérieure à celle des hommes

Écart de durée de retraite entre les femmes et les hommes



Champ : retraités de droit direct, tous régimes confondus, résidant en France.

Sources : DREES, modèle ANCETRE ; projections du COR – juin 2019.



Bilan sur cycle de vie

Bilan sur cycle de vie pour un couple avec deux enfants

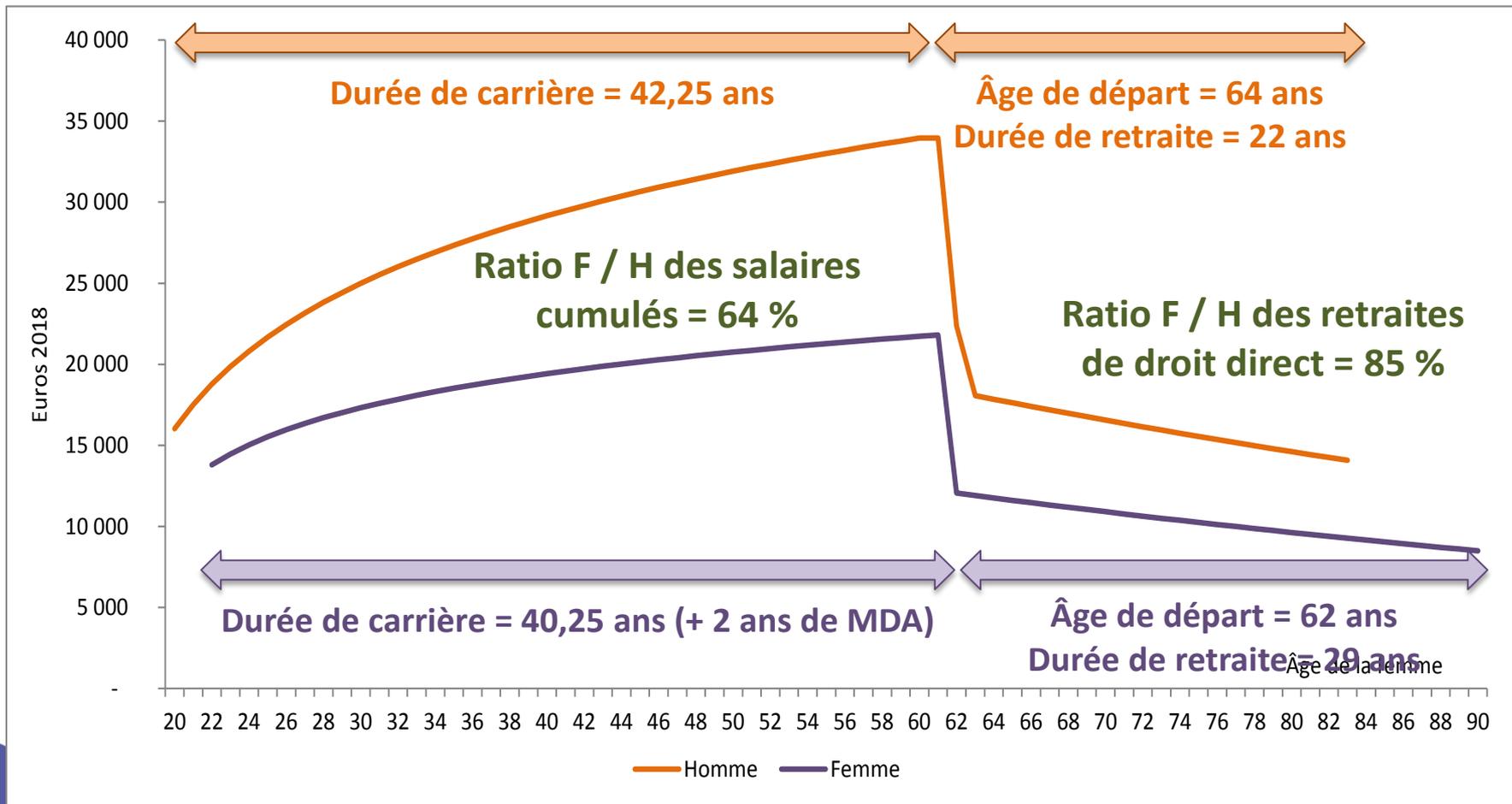
■ Méthodologie

- Construction d'un profil de salaire relatif au SMPT par âge pour les femmes et pour les hommes à partir des séries par genre de revenu salarial.
- Le revenu salarial permet de prendre en compte les différences liées au salaire horaire, au temps partiel et au nombre de jours travaillés dans l'année.
- Calcul des pensions sur les règles du privé (CNAV+AGIRC-ARRCO).
- Sommes des salaires et des pensions (déflatés de la croissance du SMPT) cumulés sur cycle de vie.
- Revenus individuels tirés de l'activité et de la retraite et non niveau de vie (pas de prise en compte des autres revenus, notamment revenus sociaux et revenus du patrimoine et de la taille du ménage)

Les résultats sont présentés pour un couple (un homme né en 1966 et une femme née en 1968) avec deux enfants (carrière complète, liquidation au taux plein)

Revenus des hommes et des femmes sur cycle de vie

Profil de revenu de la femme née en 1968 et de l'homme né en 1966



Revenus des hommes et des femmes sur cycle de vie : bilan global

Salaires cumulés + Pensions cumulées sur cycle de vie

L'homme et la femme n'étaient
pas ou plus mariés



**Ratio F / H de revenus =
68 %**

*Ratio F / H de pension totale =
85 %*

L'homme et la femme étaient
mariés



**Ratio F / H de revenus =
71 %**

*Ratio F / H de pension totale =
98 %*

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr, twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)
et LinkedIn  [Conseil d'orientation des retraites-COR](https://www.linkedin.com/company/conseil-dorientation-des-retraites-cor)